

Dossier de presse : vote du budget primitif 2015

1°/ La motion relative à l'avenir de l'usine AREVA NC La Hague

Les élus de la CCH sont bien conscients des difficultés rencontrées par le groupe AREVA. Le mardi 10 mars, les 19 maires de la Hague ont échangé pendant 1h30 avec l'intersyndicale d'AREVA NC. Le mercredi 18 mars, les 19 maires ont passé plus de 2h avec la direction d'AREVA et ont fait part de leur inquiétude. Une motion des 19 maires de la Hague a été remise à Pascal AUBRET, directeur du site.

Contenu de la motion

« Au travers des annonces faites par les uns et les autres depuis quelques semaines, très clairement nous ne pouvons rester indifférents à ce qui se passe au sein de votre Groupe.

En tant qu'élus locaux, nous nous interrogeons sur la remise en cause du niveau d'activité de l'usine AREVA La Hague et des conditions et moyens mis en œuvre pour en assurer la sécurité.

L'industrie nucléaire a apporté un essor économique et un développement indéniables à notre canton. Elle a pour autant des devoirs vis-à-vis de notre territoire et de sa population.

Depuis les autorisations d'installation au début des années 60 en passant par le déficit d'image que la filière a fait et continue à faire peser sur la région, jusqu'à la conservation sur site des quantités importantes de combustibles usés en passant par le respect impératif tout au long de la vie des installations des règles et critères de sûreté, la liste est importante.

Nous estimons à ce titre, devoir obtenir une écoute et une attention particulière.

Nous considérons que ce maillon essentiel à la poursuite d'une exploitation sûre et garante de la non prolifération des lieux de stockage des combustibles nucléaires que constitue l'usine de La Hague doit être, demain, exploitée avec sérieux par des salariés compétents, sereins et bénéficiant, pour garantir cette nécessaire sérénité, d'une assise sociale solide et de moyens adaptés à une exploitation sûre.

Nous ne concevons pas que, ni les salariés, statutaires ou sous-traitants, ni les entreprises sous traitantes, qui ont toujours œuvré avec engagement et conviction à garantir l'exploitation sûre dont nous avons tous besoin, puissent être les victimes des errements du passé, ni que soient bradés tout à la fois, sûreté nucléaire, motivation des salariés et bien-être social, pour résoudre les problèmes actuels.

Nous souhaitons vivement que cesse au sein de la filière électronucléaire les querelles de chefs et les conflits de groupe afin d'éviter le désastre qui guette cette filière hier d'excellence.

Nous souhaitons que l'Etat se positionne clairement sur le devenir de la filière électronucléaire pour lui redonner des perspectives et que le rapprochement entre EDF et AREVA dont l'Etat est actionnaire, soit partenarial à l'opposé d'être concurrent. Cela concerne aussi la pertinence financière du contrat de retraitement des combustibles EDF, de l'allongement de la durée de vie des réacteurs et le positionnement sur ceux de 4^{ème} génération.

Nous demandons le positionnement actif de l'ASN en amont de toutes demandes de modifications des procédures pour que la sécurité des travailleurs et des populations soit assurée. La sûreté n'est pas négociable pour nous élus, représentants de nos populations.

Nous vous demandons instamment de transmettre cette motion à vos Dirigeants, votre Conseil d'Administration, vos Ministères de tutelles afin que Directions et Etat actionnaire majoritaire agissent rapidement et efficacement pour garantir pérennité et sûreté de l'ensemble de la filière électronucléaire.

Les maires du territoire de la Communauté de communes de la Hague. »

Cette motion a été transmise par Pascal AUBRET à la direction du groupe à Paris le 19 mars.

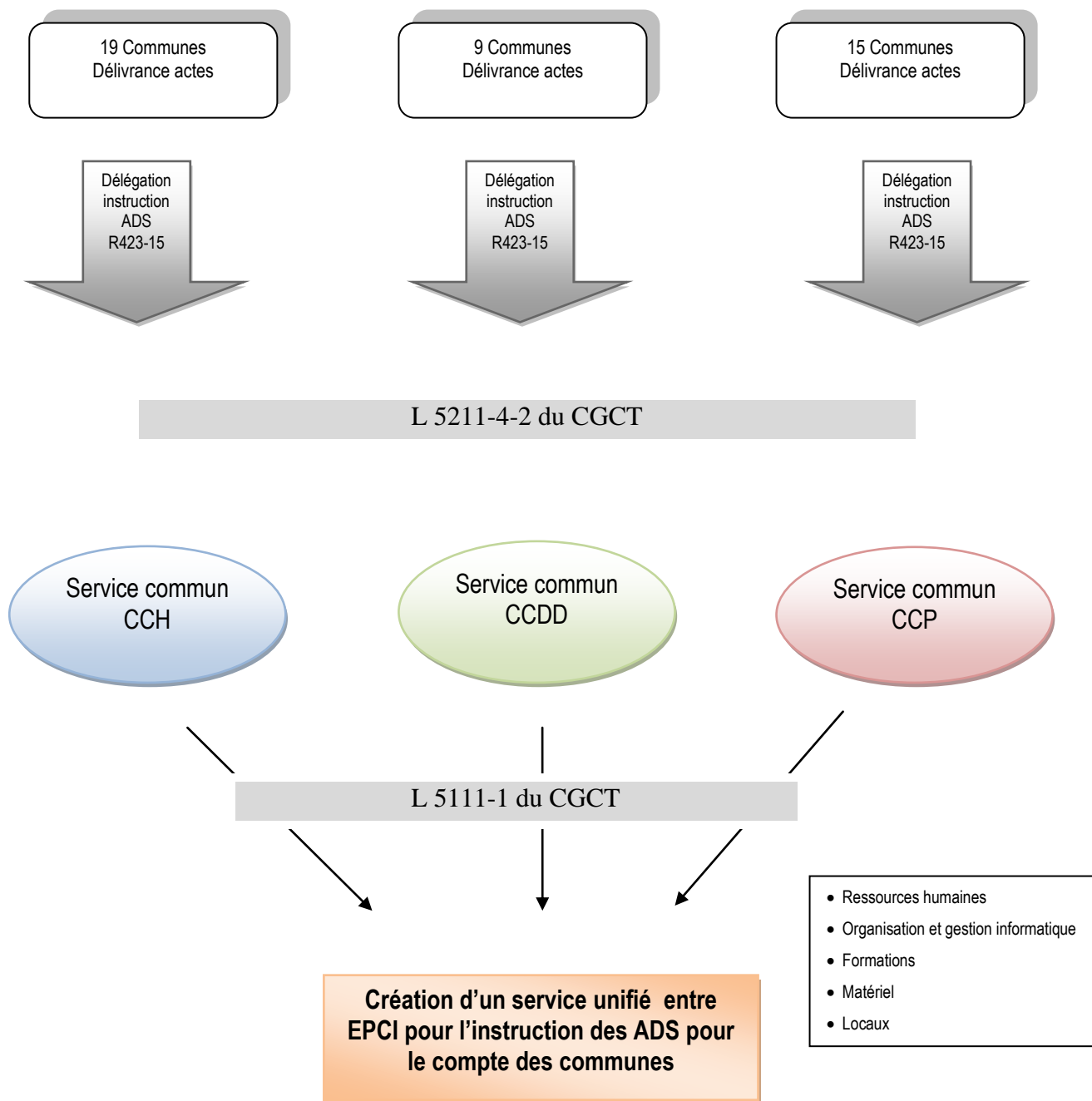
2°/ L'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) avec la création d'un service unifié

Une des dispositions majeures de la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014 prévoit que les communes de moins de 10 000 habitants, faisant partie d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants, ne pourront plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat, pour ce qui est de l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) à compter du 1^{er} juillet 2015.

De ce fait, la Communauté de communes de la Hague a travaillé à différentes hypothèses afin de permettre à ses 19 communes membres, toutes concernées par la fin de l'instruction, de continuer à instruire les différents actes d'urbanisme dans de bonnes conditions.

Après débats, la décision a été prise de constituer, avec les EPCI voisins, les Communautés de communes des Pieux et de Douve et Divette, un service unifié d'instruction des ADS. Ce service unifié d'instruction des ADS est coordonné par la Communauté de communes des Pieux. Les bureaux seront situés à Martinvast.

Le montage juridique retenu est le suivant :



Les élus ont approuvé la création d'un service unifié pour l'instruction des autorisations du droit des sols avec la CC des Pieux et la CC de Douve et Divette. Ce service sera commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols des 19 communes membres.

3°/ Le contexte financier national impacte la Hague

- La dégradation générale et persistante des finances publiques.
- Les collectivités locales sont pleinement associées au redressement des finances publiques. Les dotations de l'Etat aux collectivités locales sont en diminution constante notamment la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).
En effet, dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat à destination des

collectivités locales sont appelés à diminuer de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017.

4°/ Le budget 2015 de la Communauté de communes de la Hague

- Le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) a pour vocation de financer par prélèvement sur les ressources des communes et intercommunalités favorisées, les communes et intercommunalités les moins favorisées de France. Le territoire de la Hague a contribué en 2014 à hauteur de 2,5 M € (dont 2 M € pour la CCH, soit 80% de la charge). Le prélèvement est estimé en 2015 à **3,5 M €** pour le territoire de la Hague. Ces prélèvements viennent entamer sérieusement les capacités d'investissement.
- La Dotation Globale de Fonctionnement sera donc négative à compter de 2015. Le territoire de la Hague (les 19 communes + la CCH) va perdre **1 M €** en 2015.
- A cela, s'ajoute la perte de la taxe sur l'électricité au profit du SDEM.
- Le résultat disponible réel 2014 atteint 5,4 M €.
- L'impôt économique perçu auprès des entreprises représente 53% des recettes réelles de fonctionnement (contre 58% en 2014).
- Au niveau des recettes, il a été retenu, à l'instar des années précédentes, de ne pas augmenter les tarifs des services (eau potable, centre aquatique Océalis...).
- De même, sur la taxe d'habitation, la CCH a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et donc de conserver les mêmes taux d'imposition que les années précédentes.
- Les dépenses de fonctionnement des services de la CCH sont gelées à 5,8 M €. Un effort a été demandé aux directions afin de limiter la progression des dépenses permettant une stabilité par rapport à 2014. En section de fonctionnement, les dépenses de personnel sont en progression autour de 12,8 M €. Les versements aux communes représentent 2,06 M € (1,4 M € en dotation de solidarité communautaire et 664 K € en attributions de compensation).
- Pour assurer un niveau de service satisfaisant et réaliser des investissements au service de la population, des efforts importants sont donc réalisés dans tous les domaines. Ainsi, il est prévu 1,5 M € de matériel et 8,4 M € de travaux (hors reste à réaliser).
- 2 M € d'amortissements.
- Une révision du pacte financier et fiscal a eu lieu en 2013 entre les communes et l'intercommunalité avec notamment une modification dans la répartition des attributions de compensation. Cet effort important de la part des communes permet de financer des projets (travaux importants de voirie, logement dans les anciens locaux de l'EHPAD, travaux d'amélioration des bâtiments scolaires, colonnes enterrées...) et d'assurer la pérennité des missions de service public.
- Le montant des subventions et participations versé aux associations locales et aux différents syndicats mixtes s'élève à 3,13 M € (**voir tableau ci-dessous page 5**).

Budget principal 2015 :

- Dépenses réelles de fonctionnement hors reste à réaliser : 37,9 M €
- Dépenses réelles d'investissement hors reste à réaliser : 22,4 M €

Budget annexe eau et assainissement : 5,2 M € de crédits d'investissement dont 4,3 M € pour les travaux (la réhabilitation des stations d'épuration, les travaux de canalisations...).

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - BUDGET 2015

	2014	2015
	2 639 899	3 137 865
Subvention administration générale	114 020	113 560
Amicale territoriale de la Hague	103 020	101 560
Association Jeune amicale des sapeurs pompiers	1 000	2 000
Commission locale d'information	10 000	10 000
Subvention études générales	18 000	18 000
Participation musiques actuelles	18 000	18 000
Subventions scolaires	108 850	674 500
Conseil Général - transport des regroupements pédagogiques	85 000	117 000
Réforme des rythmes scolaires	0	533 000
Projets pédagogiques	19 450	21 000
Intervenant bibliothèque	4 400	3 500
Subventions au titre de la culture	38 500	63 500
Subventions culturelles	38 500	38 500
Manifestations extérieures	0	25 000
Subventions associatives	783 000	862 200
Sport fonctionnement	212 000	256 600
Sport investissement	30 000	30 000
Sport actions touristiques	3 000	6 000
Sport scolaire	66 000	66 000
Manifestations territoriales	22 000	22 000
Actions sportives	14 000	14 000
Coupons loisirs	10 000	10 000
Sport emploi	405 000	420 000
Equipement stade hippique	21 000	0
Fonctionnement équipements	7 600	7 600
Manifestations extérieures	0	30 000
Subventions communication	61 081	0
Subventions affaires générales	16 230	16 330
Syndicat mixte des espaces littoraux	13 200	13 300
Groupe ornithologique normand	2 000	2 000
Association de défense des victimes de l'amiante	1 030	1 030
Subventions affaires économiques	67 250	77 305
Comice Agricole	2 300	2 300
Comité de foire de Jobourg	8 000	8 000
UPRA Roussin	4 000	4 000
Maison Emploi formation	14 200	24 200
BGE Normandie Manche	5 000	5 000
Subventions Le Tourp	10 000	10 000
GRAC	10 000	10 000
Autres contributions	1 422 968	1 302 470
Syndicat mixte Cotentin Traitement - déchets	442 000	425 000
Syndicat mixte touristique de la Hague	405 000	405 000
Syndicat mixte du Cotentin	551 498	450 000
Syndicat Manche Numérique	17 470	17 470
Schéma de cohérence territoriale (SCOT)	7 000	5 000

5°/ Conclusion sur le budget primitif 2015

« L'adoption du budget demeure un moment fort dans la vie d'une collectivité. Cet acte détermine en effet les actions qui seront menées au cours de l'année. Ce budget est voté dans un contexte socio-économique difficile pour la France et dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint.

Pour autant, la Communauté de communes de la Hague affiche, pour 2015, une gestion budgétaire maîtrisée sur le fonctionnement tout en tentant de préserver une capacité pour investir.

Ce budget 2015 doit permettre de maintenir la solidarité et de poursuivre les actions en faveur du plus grand nombre sans augmentation de la pression fiscale. Ce budget traduit, sans ambages, la réalité quotidienne des collectivités qui doivent consentir des efforts conséquents.

Cette volonté de privilégier l'investissement démontre que les élus de la Hague ont à cœur de préserver la vitalité du tissu d'entreprises locales et de maintenir ainsi l'emploi dans la région. »

Michel Canoville, président de la Communauté de communes de la Hague.

6°/ Fixation de tarif suite à la fermeture du grand bassin du centre aquatique Océalis

Du fait de la fermeture du grand bassin d'Océalis, il est proposé un geste commercial et donc d'appliquer les tarifs « famille » pour les usagers non abonnés. Ce qui donne :

- entrée unitaire « 6/18ans » passe de 2€30 à 2€10 (soit - 0€20),
- entrée unitaire « adulte » passe de 3€30 à 2€50 (soit -0€80),
- entrée unitaire (1h00) de l'espace détente passe de 6€00 à 5€20 (soit -0€80).

7°/ Fonds de concours pour le remplacement du gazon synthétique du court n°1 du Tennis Club de la Hague à Beaumont-Hague

Le Tennis Club de la Hague compte 316 licenciés (soit le 4^{ème} club en nombre de licenciés) dont 188 jeunes de moins de 18 ans. Les courts de tennis sont également utilisés dans le cadre d'activités scolaires. Cette utilisation intensive a fini par user le revêtement en gazon synthétique du court n°1 (âgé de presque 20 ans). Ce terrain a une place importante au sein du complexe sportif du fait de sa tribune pouvant accueillir 80 spectateurs.

La commune de Beaumont-Hague sollicite donc la Communauté de communes de la Hague pour l'attribution d'un fonds de concours pour le remplacement du gazon synthétique de ce court de tennis. L'intercommunalité décide donc de financer la moitié de la charge résiduelle. Le montant des travaux relatifs au remplacement du gazon synthétique du court de tennis n°1 s'élève à 19 301,20 € HT. Le président est autorisé à verser un fonds de concours d'un montant maximal de **9 650,60 €**.

8°/ Fonds de concours pour la réhabilitation de l'ancienne mairie de Branville-Hague en trois logements

La commune de Branville-Hague souhaite rénover son ancienne mairie-école et la réhabiliter en trois logements de type F3. L'intercommunalité adhère au projet devant la nécessité de créer des logements sur le canton.

Le montant des travaux relatifs à la réhabilitation des trois logements est estimé à environ 666 120 € TTC. Considérant que le conseil communautaire, par délibération du 15 avril 2011, validait les critères d'attribution d'aide pour l'aménagement, la rénovation de logements dans des bâtiments communaux : 25 % du montant TTC des travaux plafonné à 40 000 € par logement selon 3 conditions remplies par la commune de Branville-Hague dans le cadre de ce projet

Il est donc validé le versement d'un fonds de concours d'un montant de **120 000 €** pour la réhabilitation de trois logements locatifs situés sur la commune de Branville-Hague.

9°/ Programme 2016 – 2020 des travaux importants de voirie

La commission patrimoine, réunie le 23 février 2015, a proposé de retenir, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, la liste de travaux importants de voirie portant sur les aménagements de voirie suivants :

Auderville	Dévoisement chemin des Calanfriers
Acqueville	Rue des Avoines
Beaumont-Hague	Hameau Sauvage
Beaumont-Hague	Anneau cité Coriallo
Beaumont-Hague	Réhabilitation voirie lotissement les Ronces
Biville	Le bourg sortie RD 318
Biville	Réhabilitation voirie lotissement locatif le Gardin
Biville	La Croix Frimot Trottoirs RD 318
Branville-Hague	Route de Delasse
Digulleville	Parking Mairie
Digulleville	Carrefour es Brets au carrefour les Gruberts
Gréville-Hague	Aménagement aire de stationnement hameau Bienvenu
Herqueville	Aménagement sécuritaire au droit de salle communale
Jobourg	Elargissement Chemin Recu
Jobourg	Elargissement Chemin Les Croix
Jobourg	Elargissement Chemin Les Croutes
Jobourg	Elargissement Chemin St-Ouen
Jobourg	Elargissement Chemin Les Castelets

Jobourg	Elargissement Chemin Ribon
Omonville-la-Petite	Elargissement Chemin des Ruettes
Omonville-la-Petite	Elargissement Chemin de la Croix la Porte
Omonville-la-Petite	Elargissement Chemin des Beauvigny
Omonville-la-Petite	Elargissement Chemin des Enjardas
Omonville-la-Rogue	Route de la Hague RD 45 phase 2
Saint-Germain-des-Vaux	Réhabilitation voirie lotissement locatif le Goulet
Saint-Germain-des-Vaux	Réhabilitation voirie lotissement locatif les Bizeaux
Sainte-Croix-Hague	Aménagement sécurité le Bacchus
Sainte-Croix-Hague	Réaménagement centre bourg "sens de circulation"
Sainte-Croix-Hague	Aménagement le Bas Village
Sainte-Croix-Hague	Création d'une aire de stationnement écoles
Urville-Nacqueville	Aménagement route du Fort
Urville-Nacqueville	Chemin de l'issue aux Moines
Urville-Nacqueville	Aménagement rue St Jean
Urville-Nacqueville	Aménagement Foncier
Vasteville	Création d'aires de stationnement rue de L'Enfer

L'ordonnancement n'a pas encore été effectué, cependant, il est proposé de retenir, dès aujourd'hui, le principe suivant : les travaux d'élargissement seront programmés au fur et à mesure de la mise à disposition de l'assiette d'emprise. Les acquisitions sont à la charge de la commune demandeuse et des disponibilités financières de la Communauté de communes de la Hague. Les autres opérations d'aménagement feront l'objet d'un classement qui sera établi lors de la prochaine session, afin d'établir une programmation pluriannuelle de 2016 à 2020.

Les élus approuvent la liste de travaux importants de voirie à réaliser dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de 2016 à 2020.

10°/ Les périmètres de protection des captages d'eau

La Communauté de communes de la Hague a terminé la phase technique relative à la mise en place des périmètres de protection des captages. La collectivité va donc pouvoir débiter la phase administrative, qui se déroulera comme suit :

- 1 - Opérations préalables et assistance aux enquêtes publiques ;
- 2 - Enquêtes publiques ;
- 3 - Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques ;
- 4 - Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique ;
- 5 - Etablissement des conventions avec les propriétaires et exploitants agricoles ;
- 6 - Publication aux hypothèques des servitudes des parcelles.

Le montant estimé est de **450 000 € HT** pour l'ensemble des 12 captages de la Communauté de communes de la Hague. Les élus ont émis un avis favorable à la réalisation de la phase administrative pour la mise en place des périmètres de protection des captages.

11°/ Programme 2015 – 2017 des travaux sur le réseau d'eau potable

Dans le cadre du maintien de la qualité du patrimoine « réseau d'eau potable » de la communauté de communes, il est nécessaire de prévoir des travaux de renouvellement de réseau sur notre territoire. Afin d'établir un bilan de notre réseau, la direction eau et assainissement a fait réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau potable en 2014. Le programme pluriannuel de travaux proposé par la direction eau et assainissement en découle.

Les élus approuvent l'autorisation de programme concernant la programmation 2015-2017 de travaux sur le réseau d'eau potable pour un montant global de **1 400 000 € HT**.

12°/ Missions de maîtrise d'œuvre pour la réfection du grand bassin du centre aquatique Océalis

Le grand bassin du centre aquatique Océalis est fissuré en son centre. La société d'assurance ne pourra intervenir pour le règlement des dommages. La CCH doit donc financer une opération de maîtrise d'œuvre.

L'évaluation du programme comprenant les prestations intellectuelles et les travaux est de **400 000 € HT**. Les élus acceptent ce programme.

Le planning des interventions serait le suivant :

- Conception : avril à août 2015
- Consultation des entreprises : août à novembre 2015
- Phase travaux : janvier à avril 2016

13°/ Versement d'une subvention à la Société Hippique Rurale pour l'achat et le montage de 80 boxes sur le stade hippique de la Hague

Le stade hippique de la Hague, situé sur la commune de Gréville-Hague, a été inauguré en mai 2011 lors d'un concours national de saut d'obstacle. La Société Hippique Rurale de Beaumont-Hague n'a cessé de proposer des stages, des animations, des démonstrations et des compétitions. Depuis 2013, le besoin de boxes à demeure au stade hippique se fait ressentir. L'absence de boxes à demeure entrave le bon fonctionnement, et surtout la possibilité de développer l'activité.

La situation géographique excentrée du stade hippique réduit la participation des élevages Saint-lois et ceux du Sud Manche dans les concours d'élevage. D'autre part, dans les concours pro, la participation des écuries de l'Ouest de la France est réduite par le manque de logements sur place. Il est également difficile de développer l'activité stage dans ces conditions, car il est important pour les écuries de pouvoir rester sur place, afin de limiter les coûts de transport.

Actuellement, afin de pallier à ce manque lors des manifestations les plus importantes, des boxes démontables sont loués. Cependant, cette solution n'est pas satisfaisante à long terme (coût important, problème de sécurité, pas de location en-deçà de 3 jours...).

Le projet consiste donc à implanter 80 boxes de 3m x 3m50 sur les espaces bétonnés, soit 4 ensembles de 20 boxes. La SHR s'engage à en effectuer l'entretien courant.

Le coût de l'opération selon les devis et le programme de l'association est le suivant :

- Maîtrise d'œuvre : 7 000 €
- Acquisition et montage : 80 000 €
- Pension complète des monteurs : 13 000 €
- TOTAL : 100 000 €

La SHR s'engage à rechercher les subventions auprès du Conseil régional de Basse-Normandie et du Conseil des chevaux de Basse-Normandie.

Les élus ont approuvé le versement d'une subvention relative à l'achat de 80 boxes, qui viendra en complément des subventions obtenues.

14°/ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre de la rénovation de la muséographie du planétarium Ludiver

Dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation muséographique du planétarium LUDIVER, 15 candidatures ont été examinées par le jury de concours et 4 candidats ont été admis à présenter une offre au niveau de l'esquisse.

C'est donc le **Cabinet Présence**, situé dans le Nord (59110 La Madeleine), qui a été retenu pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation muséographique du planétarium LUDIVER. Le taux de rémunération est fixé à 15,5 % du coût prévisionnel des travaux, soit 131 750 € HT.

15°/ Adhésion au groupement de commande du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche pour l'achat d'électricité et de services associés

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché, et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

A partir du 1^{er} janvier 2016, les collectivités territoriales, disposant de sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA seront tenues de souscrire une offre de marché ne relevant plus des tarifs réglementés.

La suppression de ces tarifs réglementés de vente, implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche, conscient de la complexité de cet achat et soucieux d'accompagner au mieux les collectivités territoriales de la Manche, a

mis en place un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés qui concerne :

- Les sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche sera coordonateur de ce groupement et sa commission d'appel d'offres sera celle du groupement. Le Département de la Manche apportera son soutien dans l'évaluation des besoins, participera à la définition des prescriptions administratives et techniques du futur marché, et il assistera aux réunions de la commission d'appel d'offres avec voix consultative.

Les élus décident d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le Syndicat départemental d'Energies de la Manche pour l'achat d'électricité aux conditions énoncées ci-dessus.

16°/ Participation financière à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin

La Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin apporte un service de qualité aux demandeurs d'emploi. Au vu du désengagement de l'Etat, la MEF connaît de sérieuses difficultés. Les élus ont émis un avis favorable au versement d'une subvention de **24 200 €** pour l'année 2015.

17°/ Participation financière au BGE Normandie

L'association BGE Normandie Manche, anciennement Sygma Energies 50, a pour objet d'héberger et d'accompagner des porteurs de projets ou des chefs de jeunes entreprises afin d'accroître leur perspective de développement. Pour ce faire, elle développe deux grandes missions :

- L'hébergement d'entreprises et d'associations ;
- L'accueil et l'accompagnement de porteurs de projets de création d'activité.

L'association anime et gère des services logistiques et d'accompagnement des jeunes entreprises sur deux sites, l'hôtel d'entreprises et la pépinière d'entreprises.

L'association SYGMA ENERGIES 50 a accueilli 16 porteurs de projets en 2013. La CCH a décidé de verser une participation à hauteur de **5 000 €**.

18°/ Autorisation de programme pour le projet de l'Ecole numérique

La Communauté de communes de la Hague a décidé d'équiper les différentes écoles en matériels informatiques. Un appel à candidature a été transmis aux écoles du territoire : 10 écoles sur 14 ont répondu favorablement.

En 2014, certains projets numériques ont été mis en place. Il s'agit des écoles d'Omonville-la-Rogue, du RPI Biville-Vauville, ainsi que l'école primaire de Beaumont-Hague.

Pour le reste des écoles ayant répondu à l'appel à candidature et sous couvert du référent MATICE (= maître animateur pour les technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement), deux types de projet d'école mobile ont été recensés :

1. Pour les primaires : mise en place de vidéoprojecteurs interactifs dans toutes les classes et achat d'un parc de portables pour chaque école,
2. Pour les maternelles : achat de tablettes et d'applications pour chaque école. Mise en place de vidéoprojecteurs interactifs dans toutes les classes.

Les dépenses relatives à cette opération seront imputées comme suit :

Budget	Matériels (informatique et tableaux)	Travaux	Montant TTC
2015	119 133.50 €	29 300.00 €	148 433.50 €
2016	48 490.50 €	18 550 €	67 040.50 €
Total TTC			215 474.00 € Arrondi à 215 500.00 €

Les élus ont validé l'autorisation de programme relative à la mise en œuvre d'équipements numériques dans les écoles du territoire d'un montant de **215 500 €**.

Contact presse

Grégoire MARTIN
Directeur de la communication
Communauté de communes de la Hague
Tél. : 02 33 01 93 09
Mail : gmartin@lahague.com